



## Sans contrat de travail et heures non definies

Par **chris02**, le 11/07/2013 à 16:59

bonjour

je travaille depuis le 12/2011 dans une petite societe de 2 employes en cdi et mon employeur ne m'a toujours pas fait de contrat de travail. je travaille quelque heures par mois qui ne sont pas identique d'un mois a l'autre et recois un salaire horaire en fonction de ses heures de travaille. je suis "soumise" a la disposition de mon employeur qui m'appelle a la derniere minute pour venir travailler. celui-ci trouve toujours un pretexte pour reporter l'ecrit de mon contrat, dernièrement il m'annonce que je risque de voir mon temps de travaille evoluer apres l'ouverture d'une nouvelle boutique. sur mes fiches de paye je peux voir que j'ai un contrat de 60h mensuelle normalement mais si je ne fais pas ses heures celle ci sont deduite. en fin d'annees il y a une grosse activité et il reparti mes heures sur les mois a venir. ex decembre 2012 : 180 heures faite payes sur 3 mois donc je supporte toujours un report d'heure. Je me suis renseigné ont m'a dis que j'étais en cdi de par le manque de contrat signé, mais je ne sais pas quel recours je peut avoir concernant les heures de travail  
merci

Par **janus2fr**, le 11/07/2013 à 18:22

Bonjour,

Votre situation est totalement illégale.

Un contrat à temps partiel est obligatoirement écrit et doit préciser l'horaire, la répartition de celui-ci et les modalités de modification.

De plus, sans accord de modulation du temps de travail, votre employeur doit vous fournir chaque mois l'horaire de travail prévu et, s'il ne le fait pas, il doit au moins vous payer pour le salaire prévu.

Par **P.M.**, le 11/07/2013 à 20:37

Bonjour,

J'ajoute que l'employeur pourrait être condamné à vous payer à temps plein puisque pratiquement vous restez à sa disposition en permanence en attendant qu'il vous fournisse du travail...

Par **chris02**, le **11/07/2013** à **21:04**

j'ai eu une ebauche de contrat cdd pour un 80 heures quand je suis rentree en 12/2011 mais je ne l'ai jamais signé, quand le comptable appelait mon employeur renouvelait le contrat sans mon accord, a plusieurs reprise je lui ai reclamer mon contrat mais il trouvait toujours un pretexte et me repetait que je suis en "cdd contrat saisonnier" comme je ne fait pas de mi temps ni temps partiel car 60h ou plus ou moins en fonction de l'activite dans les statuts de la societe je suis en cdd.  
de plus la mutuelle obligatoire me preleve la somme de 27 euros par mois meme si je ne declare que 10 heures paye au smic, en enlevant les charges plus la mutuelle salaire 0